

## Le château de Taillefer et le chemin du sel

Les ruines du château de Taillefer se situent à l'extrémité d'un éperon de la corniche rocheuse du Causse de Gramat, dominant la vallée de la Dordogne et le village de Gintrac. Cette situation laisse pressentir un lieu stratégique qui, paradoxalement, n'a pas laissé de traces dans la documentation et a ainsi ouvert la voie à l'hypothèse d'une possession templière de la commanderie du Bastit-du-Causse sans doute parce que ce château se nomme sur les cartes IGN « château du Bastit » alors que le nom de Taillefer est celui d'un hameau situé sur le flanc ouest du site<sup>1</sup>. Localement, la tradition orale le nomme toujours « château de Taillefer ». Mon propos n'est pas de me prononcer sur les origines templières de ces superbes ruines mais, en l'absence de sources fiables, d'essayer de tirer quelques hypothèses de l'analyse archéologique du château, de celle de sa situation géographique et des sources existantes sur les lieux qu'il confronte.



Ruines du château de Taillefer, flanc ouest (*cliché PAH*)

Le château a fait l'objet d'une étude monumentale de Gilles Séraphin dans le cadre de l'inventaire de l'architecture médiévale du Lot mené par le conseil général du Lot<sup>2</sup>. Nous reprenons la brève description de la base de données du site « patrimoine du Conseil Géné-

---

1. Jacques Juillet, *Commanderies du Haut-Quercy. Sur le chemin de Rocamadour*, 1975, p.46-48. Toutefois, l'auteur émet aussi l'hypothèse d'un repaire des seigneurs de Loubressac.

2. Gilles Séraphin, *Château du Bastit dit de « Taillefer »*, Étude monumentale, conseil général du Lot, inventaire de l'architecture médiévale du Lot, avril 2007.

ral<sup>1</sup> » en retenant la date suggérée, le XIII<sup>e</sup> siècle. « On accédait au château par une rampe creusée dans la roche, qui constituait un fossé sec le protégeant au sud, du côté du plateau. Les ruines imposantes qui subsistent permettraient de restituer l'essentiel des dispositions de l'édifice. Des piédroits, un trou barrier, des traces d'arc donnent des indications sur des structures disparues. Le château présentait un corps principal à un étage, probablement encadré par deux cours étroites, l'une sur son flanc est, l'autre à l'ouest. Le rez-de-chaussée du corps principal était divisé en deux par un refend transversal ; la pièce disposée au nord était équipée d'un évier et d'une cheminée. La pièce de l'étage possédait également une cheminée, superposée à celle du rez-de-chaussée. Le mur sud est muni d'une grande niche d'archère, à laquelle on accédait par un petit escalier pris dans l'épaisseur du mur ; sous la niche d'archère est ménagé un grand coffre auquel on ne pouvait accéder que par une trappe. »



Intérieur du château, face sud, chambre de tir et archères (cliché PAH)

L'observation du bâtiment amène quelques remarques. D'une part, le bâtiment est parfaitement homogène et ne semble pas avoir connu de reprises ou de restaurations effectuées postérieurement à son édification. D'autre part, les dispositions du château ne laissent aucun doute sur leur destination. Au sud, une salle consacrée à la défense avec chambre de tir et au nord un logis seigneurial sur deux étages, avec évier et deux cheminées superposées. L'hypothèse d'une léproserie émise par le chanoine Albe ne semble guère pouvoir correspondre au plan et à l'élévation du château<sup>2</sup>.

---

1. [www.pro.patrimoine-lot.com](http://www.pro.patrimoine-lot.com). Séraphin Gilles, Scellès Maurice 2005.

2. Chanoine Edmond Albe et Armand Viré, *Le Prieuré-doyenné de Carennac*, Brive 1914, p. 89, note 1. L'auteur dit qu'il y eut là un repaire de Taillefer, avec chapelle, peut être léproserie car elle était dédiée à Saint-Lazare. L'abbé Clary précise que l'église de Gintrac était dédiée à saint Martin et avait une annexe à Taillefer appelée Notre-Dame-du Roc-Saint-Lazare et il ajoute « c'était à Taillefer ». Abbé Clary, *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Cahors*, Cahors 1986, p. 129. Cette chapelle attenante au château n'aurait laissé aucune trace. Peut-être se trouvait-elle au village de Taillefer ?



Intérieur du château au nord, le logis avec les deux cheminées superposées (photo inventaire CG46 n° 2635)

Géographiquement, sa situation est exceptionnelle, dominant la plaine de la Dordogne avec une vue embrassant un large espace allant de l'ancien bourg monastique de Carennac à Loubressac et aux tours de Saint-Laurent, avec non loin, Tauriac, la bastide de Puybrun et le château de Castelnau-Bretenoux. Situé ainsi aux abords de deux rivières, la Bave et la Dordogne et en position de limite de plusieurs châtellenies<sup>1</sup>, cet emplacement privilégié permettait vraisemblablement la surveillance des rivières et d'un des ports les plus anciens de la Dordogne, celui de Port de Sal avec le chemin salinier montant par le hameau de Taillefer sur le Causse de Gramat. Selon Mme Guély, ce port très ancien était consacré au trafic du sel<sup>2</sup>. On devait y débarquer le sel à destination des brebis du Causse ou vers le nord à destination des salaisons de porc du Limousin. Toutefois, il faut noter aussi qu'à partir du développement du pèlerinage de Rocamadour dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le port devait aussi servir à conduire les pèlerins venus du Limousin vers la cité mariale. Ce port avait été donné avec la *curtis* de Tauriac et son église à l'abbaye de Beaulieu en 930<sup>3</sup>. Toujours selon Mme Guély<sup>4</sup>, l'abbaye aurait perdu cette possession au profit des seigneurs laïcs. Ainsi, les Castelnau de Bretenoux étaient propriétaires des eaux et des passages entre Port de Mol et Port de Sal, mais le port de Sal en lui-même aurait appartenu aux Castelnau de Gramat et aurait été affermé par les Castelnau de Bretenoux seulement au XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur la route du sel ou à proximité s'établirent dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la bastide de *Villafranca de Orindae* (Bretenoux) fondée par le baron Guérin de Castelnau et la Bastide

1. La configuration géographique, vallées et causses délimitant des possessions bien distinctes a sans doute donné au château de Taillefer un rôle militaire et stratégique augmenté par ailleurs par la présence d'un chemin du sel qu'il convenait sans doute de verrouiller. Christian Remy, *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin*, Limoges 2006, t. 1, p. 127.

2. M. Guély, *Les Passages d'eau sur la Dordogne de Beaulieu à Port de Sal du Moyen Âge à leur disparition*, IV<sup>e</sup> colloque de la bastide de Puybrun, 8 juin 2013, p. 17-29.

3. M. Deloche, *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu en Limousin*, Documents inédits de l'Histoire de France, Paris, 1859, chartes n° 49 et n°50.

4. M. Guély, *Les Passages d'eau... op. cit.*, p. 20.

neuve de Tauriac (Puybrun) fondée par l'abbé de Dalon en paréage avec le roi de France Philippe III le Hardi<sup>1</sup>.

Ce sont toutes ces forces en présence dans le voisinage de Taillefer qu'il convient d'essayer de mieux appréhender. En premier lieu, il est possible de s'interroger sur le nom même de Taillefer mentionné dans un acte de 1252<sup>2</sup> entre Hugues de Castelnau baron de Gramat et un prieur<sup>3</sup> de Carennac concernant une rente de 200 sols donnée par Guibert de Castelnau, père du baron de Gramat, Hugues. Le prieur conserva sa rente mais dut céder en échange certains avantages situés dans des lieux proches de Carennac, en particulier les 4 sols de rente que devait, sur un certain mas d'Espède, Pierre Taillefer et Geraud de Sela (vraisemblablement de Celles près de Loubressac). Le chanoine Albe qui mentionne également ce document<sup>4</sup> précise qu'une famille originaire de Martel, du nom de Taillefer, avait de nombreuses possessions dans le pays. En 1299, Pierre de Taillefer achetait la maison noble de Copeyre, puis en 1314 Pierre et Bernard Taillefer acquirent le repaire de la Fon à Gluges<sup>5</sup>. Cette famille devait porter un intérêt particulier aux passages d'eaux et aux ports puisque Copeyre et Gluges sont aussi des ports importants de la vicomté de Turenne.

Est-ce le port de Sal et le trafic du sel qui ont intéressé l'abbaye de Dalon en Périgord<sup>6</sup>? Dans le même acte de 1252 passé entre un prieur du monastère et le baron de Castelnau-Gramat, le prieur cède encore la route (*estrade*) du Causse de Carennac et la moitié du péage sur une rente de trois setiers de froment sur le mas de Vernhes que devait payer le « granger » de Tauriac. L'abbaye possédait donc une grange vers Tauriac avant même la création de la bastide neuve de Tauriac en 1279. Pourtant Tauriac est éloigné d'environ 60 kilomètres de l'abbaye mère alors que les granges cisterciennes ne se trouvaient que très rarement à plus d'une journée de marche de l'abbaye. Ou bien était-ce uniquement la culture de la vigne considérée comme très rentable dans les actes du prieuré de Puybrun aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>7</sup> qui a motivé l'installation d'une grange ? Seulement quelques actes concernant la grange de Tauriac datés entre 1171 et 1220 ont été conservés et sont mentionnés dans le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Dalon<sup>8</sup>. Vers 1220, un certain Guillaume de Vassignac, chevalier vend la dîme de la paroisse de Tauriac. Bernard de Miers, seigneur de cette terre en investit le maître de Grange de Tauriac<sup>9</sup>. Dans l'acte n° 674, Boson Garnier, chevalier, donne

---

1. L'abbaye Notre-Dame de Dalon en Périgord située près de la commune de Sainte-Trie. Fondée par Géraud de Sales en 1114, ancien chanoine régulier de Saint-Avit-Sénieur en Sarladais. En 1162, l'abbaye demande son intégration dans l'ordre de Cîteaux. Louis Grillon, *Le Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Dalon, 1114-1247*, DES d'histoire, Bordeaux, 1962, Arch. dép. de la Dordogne, A 1568/1 et 2, p.9.

2. Paris, Bibl. nat., collection Doat, vol. 123, fol. 5 et suivants

3. Le prieuré de Carennac dépend de l'abbaye de Cluny en Bourgogne depuis 1047. Auparavant, c'était une possession de l'évêque de Cahors. Le prieur hommage au baron de Castelnau-Gramat. A.-M. Pêcheur, *Le Prieuré-doyenné de Carennac, Congrès archéologique du Quercy*, Paris 1993.

4. Chanoine E. Albe, *Le Prieuré-doyenné de Carennac, op cit.* p. 89.

5. Marguerite Guély, notes manuscrites.

6. L'abbaye de Dalon possédait la grange des Touches en Saintonge, consacrée à l'exploitation du sel. Louis Grillon, *Le Cartulaire de Notre-Dame de Dalon, op. cit.* p. 10.

7. J-P Laussac et L. Grillon, Quelques notes inédites sur le prieuré de Puybrun aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t.127, 2005. J.P. Laussac, La bastide de Puybrun, l'abbaye de Dalon et le vin, *1<sup>er</sup> colloque de Puybrun, Bastides et abbayes*, 2004, p. 87-96.

8. Les origines de la fondation de la grange de Tauriac sont peu précises et seulement quatre extraits d'actes la concernent entre 1171 et 1220. Louis Grillon, *Le Cartulaire de Notre-Dame de Dalon, op. cit.* n° 673 à 677.

9. Extrait d'acte n° 673. Selon le chanoine Albe, les Vassignac sont co-seigneurs de Miers. Chanoine E. Albe, *Le Prieuré-doyenné de Carennac, op. cit.*, p.100, note 2

la terre de la Bruola, et tout ce qu'il possède du mas de Noset « *in riparia* », (berges ou rives donc longeant la rivière) à Tauriac<sup>1</sup>. Les frères et fils de Boson confirment la donation et doivent donner les terres du seigneur Guibert de Castelnau Gramat. Dans l'acte suivant, Guillaume de Gramat et son frère Pons donnent la terre d'Undans ? Ils doivent également faire don des terres qu'ils tiennent du seigneur Guibert de Castelnau et de son épouse Dame Fina<sup>2</sup>. Enfin au n° 676, la maison de Tauriac accense le manse proche de la grange et doit donner pour cela les terres du seigneur Matfred de Castelnau (Maffre II de Castelnau Bretenoux ?). De ces extraits d'actes, malheureusement très obscurs, il est possible de tirer quelques constatations. D'une part, un bon nombre de possessions, à proximité de la rivière et de la grange de Dalon, vers Puybrun et Tauriac, relèvent des seigneurs de Miers et des barons de Castelnau Gramat qui font en sorte d'aider au développement de la grange de l'abbaye cistercienne au début du XIII<sup>e</sup> siècle en faisant pression sur les propriétaires locaux. La création des deux bastides de Bretenoux, puis de Puybrun (bastide neuve de Tauriac), sera sans doute l'aboutissement d'une redistribution des terres de la rive de Tauriac par le baron de Castelnau-Gramat entre l'abbé de Dalon et le baron de Castelnau-Bretenoux qui vont dorénavant dans cette seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle essayer de rivaliser par l'intermédiaire d'une nouvelle forme d'urbanisme économique que sont les bastides avec la création à deux ans d'intervalles de deux bastides à quelques kilomètres l'une de l'autre, à Bretenoux et à Puybrun<sup>3</sup>.

Très proche également de ces lieux, sur le causse, le village de Magnagues<sup>4</sup>. À notre époque section de commune de Carennac, la paroisse de Saint-Laurent de Magnagues relevait au Moyen Âge du doyenné et plus spécialement de l'infirmier du monastère de Carennac qui avait ce prieuré annexé à sa charge. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, le doyen du monastère était seigneur de Carennac, vassal de Gramat mais il n'était pas seigneur de Magnagues. Les barons de Gramat avaient la seigneurie entière de cette paroisse. Ils l'aliénèrent peu à peu et les seigneurs immédiats, au XV<sup>e</sup> siècle firent hommage non aux barons de Gramat, mais aux vicomtes de Turenne comme en témoigne en 1488 l'hommage pour le lieu et le repaire de Magnagues avec droits, devoirs et appartenances et toute justice y compris le droit de haute justice qu'Elzéar d'Aigrefeuille, chevalier, seigneur de Gramat s'était pourtant réservé en 1418<sup>5</sup>. La fragilité de la baronnie de Gramat se fait sentir dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans ces lieux par de multiples conflits ayant pour sujet le droit de justice. Ainsi, le seigneur de Gramat, Hugues de Castelnau prétend avoir la moitié de toute la justice de la seigneurie de Carennac. Le prieur prétend être seul justicier excepté pour moitié de la justice basse. Les deux parties

1. La maison de Noset mentionnée dans cet acte est sans doute la même maison que ce Nazet mentionné par Jean Lartigaut dans l'hommage de 1259 du baron de Castelnau-Gramat à Alphonse de Poitiers, tenu dans la Roque d'Autoire. J. Lartigaut, Aspects de Gramat au Moyen Âge, *Bulletin de la Société des Études du Lot*, t. 3, 1980 ; p. 203.

2. On retrouve cette dame Fine disputant la seigneurie d'Alvignac au prieur de Carennac en 1266. Archives nationales, R2 440.

3. La bastide de Villafranca d'Orlinda (Bretenoux) a été fondée en 1277 par le baron Guérin de Castenau . Celle de Tauriac-Puybrun par l'abbé de Dalon en paréage avec le roi de France, en 1279.

4. À Magnagues, nous sommes en effet très proches de Taillefer. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la seigneurie appartient à un bourgeois, Antoine Lasfargues, seigneur de la Boisse. C'est ce personnage qui est introduit comme « recteur » de l'église de Loubressac en 1520 ainsi qu'il est mentionné sur le tympan de l'église. Il a comme coseigneur Jean d'Amadon, maître d'hôtel du seigneur de Clermont Lodève, c'est-à-dire du baron de Castelnau-Bretenoux. Il possède un manoir à Magnol, à proximité de port de Sal et non loin de Tauriac. Lorsqu'en 1599, il prête serment au vicomte de Turenne, suit dans l'acte le dénombrement de la terre de Magnagues qui « confronte avec celle du Doyen de Carennac, les terres de l'abbé de Dalon et du seigneur de Miers ». Chanoine Albe, *Le Prieuré-doyenné de Carennac*, *op.cit.* ; p. 197, note 1.

5 Chanoine Albe, *Le Prieuré-doyenné de Carennac*, *op.cit.* , p. 196.

se disputaient également les droits de péage à la limite des paroisses de Carennac et de Magnagues sur les personnes venant de Carennac les jours de foire de la Sainte-Foy<sup>1</sup>. Pour finir, toute la justice, haute, moyenne et basse revint au prieur du monastère. Cette fragilité des barons de Castelnau-Gramat va les conduire à dilapider leur baronnie dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, offrant ainsi aux vicomtes de Turenne la voie des bords de Dordogne en amont de l'ancienne vicomté de Brassac et l'accès au Causse de Gramat par cette partie du territoire qui lui avait échappée jusque là<sup>3</sup>. Avant la mainmise du vicomte de Turenne sur ces terres, le baron de Castelnau de Gramat avait un rôle non négligeable dont Jean Lartigaut rend compte dans un article de la Société des Études du Lot<sup>4</sup>. La carte du pays de Gramat qui y figure illustre la complexité des diverses possessions. L'hommage du baron Hugues de Castelnau au comte de Toulouse Alphonse de Poitiers en 1259 dans la Roque d'Autoire est le premier document permettant d'appréhender les possessions du baron<sup>5</sup>. Il reconnaît tenir la seigneurie de Gramat, le *dominium* de Lavergne et celui du château de Miers, ainsi que ses possessions à Carennac, Padirac, Magnagues, Gintrac, Loubressac, à la Roque d'Autoire (rive gauche du ruisseau, Lentour, Mayrignac, Les Alix, la moitié d'Aynac, Salgues, Rignac, le Bastit, Couzou, le Segala, Celhetum ?, Nazet<sup>6</sup> et Bonafon (Bonnefont). Trente ans plus tard, en 1287 lors d'une assignation de revenus faite au roi d'Angleterre, on retrouve pour la baronnie les mêmes lieux, à l'exclusion de Carennac, de Gintrac, des Alix, du Bastit, de Couzou, de Bonnefont, de Celhetum et Nazet<sup>7</sup>. J. Lartigaut fait ensuite référence au transfert par le roi de France de l'hommage du baron de Gramat au vicomte de Turenne en 1350<sup>8</sup>. La baronnie est alors réduite aux trois *castra* de Gramat, Lentour et Loubressac et à des hommages et des fiefs à Lavergne, Miers, Carennac et Autoire. Le vicomte de Turenne, après avoir dominé le causse de Martel, acheta la vicomté de Brassac et la châtellenie de Saint-Céré au XII<sup>e</sup> siècle, favorisa la mainmise de l'abbé de Tulle sur le pèlerinage de Rocamadour, s'implante ainsi largement sur le Causse de Gramat et laisse peu de place, dans la vallée, au développement de la baronnie de Castelnau-Bretenoux.

À partir du XII<sup>e</sup> siècle, les vicomtes de Turenne devinrent petit à petit maîtres du trafic du sel avec la possession de la plupart des ports sur la Dordogne, à l'exception de port de Sal, appartenant au baron de Castelnau-Gramat. Leurs ports en aval (Creysse, Meyronne...) suffisaient sans doute à desservir le Causse de Gramat. Ils contrôlaient également le trafic par voies de terre, grâce au développement de Martel devenue importante place de marché, d'où partaient les mulets chargés des sacs de sel vers l'Auvergne et le Limousin. Il n'était pas dans l'intérêt des vicomtes de laisser l'accès des bateaux au port de Sal qui ne leur appartenait pas. De plus, la remontée difficile de la Dordogne a dû favoriser l'abandon du port de Sal et par conséquent expliquer l'abandon du château de Taillefer qui n'avait plus alors son rôle de protecteur du chemin salinier. Par ailleurs, élevé très certainement par les seigneurs de Gramat, au XIII<sup>e</sup> siècle comme en témoigne son bâti, pour, d'une part, surveiller le chemin

---

1. Ces actes sont datés de 1265 et 1285. Archives du Lot, série F, 241, ff 55 et suivants.

2. Et ceci dès le XIII<sup>e</sup> siècle puisque en 1258 la suzeraineté de Padirac passe du seigneur de Gramat au seigneur de Miers par suite de la vente des droits du seigneur Guérin III de Castelnau à Bertrand de Miers. Chanoine Albe, *Le Prieuré-doyenné de Carennac*, op. cit, p. 90-91.

3. Anne-Marie Pêcheur, Montvalent, *Annales des XVIII<sup>e</sup> Rencontres archéologiques de Saint-Céré* (Lot), n° 17, 2010, p.127

4. J. Lartigaut, Aspects de Gramat au Moyen Âge, *Bulletin de la Société des Études du Lot*, t. 3, 1980, p. 198-240.

5. Archives nationales, JJ 11, fol.94.

6. Cf. note 17 concernant la « maison de Noset ».

7. Archives nationales, JJ 11, fol.94.

8. J. Lartigaut, Aspects de Gramat..., op. cit. p. 203.

mais aussi vraisemblablement pour marquer la domination de la baronnie face aux puissances naissantes dans la vallée<sup>1</sup>, sa fonction se justifia moins lorsque les barons de Castelnau-Gramat dilapidèrent leurs possessions au XIV<sup>e</sup> siècle et durent hommager au vicomte de Turenne. L'homogénéité de la construction qui n'intègre aucun remaniement ou adjonction postérieure pourrait s'expliquer ainsi, par un abandon relativement rapide du château après sa construction<sup>2</sup>.

J'espère que ces quelques pages sans prétention permettront d'ouvrir la voie à d'autres recherches historiques. J'espère aussi qu'elles ouvriront la voie à une protection de ce site magnifique, pour l'instant préservé, et à la reconnaissance de l'importance de ce château-fort (maison-forte ? repaire ?) comme l'un des plus intéressants du Lot. Ce château malmené, ayant servi de carrière pour ses plus belles pierres, se doit à présent d'être respecté et ses ruines consolidées<sup>3</sup> avant une dégradation irréversible.

**Anne-Marie Pêcheur**



Vue extérieure nord-est du château avec l'entrée principale (*photo inventaire CG n° 2612*)

- 
1. Et peut-être aussi pour délimiter les zones d'allégeance envers les Plantagenêt ou le roi de France comme la Roque d'Autoire.
  2. Il manque encore bien des éléments historiques, en particulier tout ce qui concerne l'histoire du castrum de Loubressac à l'intérieur de la baronnie de Castelnau-Gramat. Toutes les sources sont soit à vérifier, soit à rechercher.
  3. Une association sérieuse et respectueuse de cet endroit est en cours de constitution.